



Rapport annuel 2006

AMÉRIQUES

UN CONTINENT À RISQUES

Sept journalistes et un collaborateur des médias ont été tués en 2005 dans le cadre de leurs fonctions sur le continent américain. Le Nouveau Monde demeure une zone à risque pour la presse, même si la liberté d'information y est officiellement reconnue dans tous les pays, à l'exception de Cuba. L'île reste la deuxième plus grande prison du monde pour les journalistes après la Chine, depuis la vague répressive du printemps 2003. Vingt des journalistes arrêtés à l'époque sont toujours détenus dans des conditions extrêmement sévères et les autorités en ont fait incarcérer trois autres au cours de l'été 2005. Les médias indépendants continuent de subir les harcèlements réguliers de la Sécurité de l'Etat (police politique) et de la Police nationale révolutionnaire. Quand ils ne sont pas emprisonnés, les journalistes cubains ont le choix entre la liberté surveillée et l'exil.

Ailleurs, la liberté de la presse demeure fragile. La Colombie vit toujours à l'heure d'une guerre civile vieille de quarante ans. La plaie du narcotrafic pèse gravement sur la liberté de mouvement et d'expression des journalistes au Mexique. Les agressions et les intimidations se multiplient au Pérou. Au Venezuela, le gouvernement dispose d'un arsenal législatif qui incite la presse à l'autocensure. Enfin, 2005 restera l'année où un journaliste aura connu la prison aux Etats-Unis pour avoir refusé de révéler ses sources.

Le Mexique a supplanté en 2005 la Colombie au rang de pays le plus meurtrier pour la presse du continent américain. La première semaine d'avril a été particulièrement tragique avec l'assassinat de deux journalistes et la disparition d'un troisième. Depuis le 2 avril, Alfredo Jiménez Mota, du quotidien *El Imparcial* à Hermosillo (Etat de Sonora) est introuvable. Le 5 avril à Nuevo Laredo (Etat de Tamaulipas), Dolores Guadalupe García Escamilla a été atteinte de huit balles devant le siège de la station *Estéreo 91 XHNOE* qui l'employait. La journaliste, qui tenait une chronique de faits divers, est décédée onze jours plus tard. Le 8 avril, Raúl Gibb Guerrero, directeur du quotidien régional *La Opinión*, a été prise en chasse par deux voitures et assassinée à quelques mètres de son domicile à Papantla (Etat de Veracruz, Est). Ces trois cas portent à seize le nombre de journalistes tués ou disparus dans le pays depuis 2000.

Idem en Colombie, où il ne fait pas bon aborder dans la presse certains sujets aussi tabous qu'omniprésents tels que la corruption, le trafic de drogue ou les exactions des groupes armés. La guerre civile, qui dure depuis quarante ans, comporte aussi un enjeu médiatique. Dans les zones de combats, les journalistes subissent les pressions conjointes des guérillas (principalement les Forces armées révolutionnaires de Colombie, FARC), des paramilitaires, des narcotrafiquants et les différents acteurs du conflit tentent d'utiliser les médias comme outil de propagande. Huit journalistes ont dû quitter leur région, voire le pays, durant l'année. L'assassinat de Julio Palacios Sánchez, de Radio Lemas, le 11 janvier à Cúcuta, est venu rappeler qu'en Colombie, le journalisme reste une question de vie ou de mort.

UNE INSÉCURITÉ CROISSANTE

Aucun journaliste n'a été tué au Pérou. Mais les agressions, menaces et intimidations qu'ils subissent ont pris des proportions inquiétantes. L'année 2005 a été marquée par plus de 80 affaires de ce type, dont beaucoup impliquent des officiels ou des fonctionnaires.

La presse de Haïti avait bénéficié d'un vent de liberté après la chute du président Jean-Bertrand Aristide en février 2004. Mais les partisans de ce dernier n'ont pas désarmé. Même la présence de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) n'a pas permis d'endiguer une insécurité exponentielle, qui se traduit par une multiplication des kidnappings. La presse a payé un lourd tribut avec l'enlèvement et l'assassinat, au mois de juillet, de Jacques Roche, écrivain et chef du service culturel du quotidien *Le Matin*. Crapuleuse au départ, l'affaire est devenue politique lorsque les ravisseurs ont pris connaissance de l'identité de leur victime, qui avait autrefois animé un programme du groupe dit «des 184», mouvement d'opposition sous la présidence de Jean-Bertrand Aristide. Si l'enquête sur la mort de Jacques Roche a progressé rapidement, les dossiers Jean Dominique, de *Radio Haïti Inter*, assassiné en 2000, et Brignol Lindor, de radio *Echo 2000*, exécuté en 2001, se heurtent toujours à des impasses judiciaires qui font craindre une impunité définitive.

Au Venezuela, la guerre politique et médiatique entre partisans et opposants du président Hugo Chávez a marqué le pas en 2005. Mais cet apaisement n'est qu'apparent et doit surtout à une nouvelle législation très restrictive en matière de liberté d'expression. Le référendum du 15 août 2004 a réduit l'opposition en miettes. Le Président n'a plus qu'à régler ses comptes avec les médias privés qu'il tient pour responsables de sa chute provisoire, en avril 2002. Le 7 décembre 2004, il a fait voter et promulguer la loi dite de «responsabilité sociale» des médias audiovisuels qui permet notamment à la Commission nationale des télécommunications (Conatel) de suspendre les médias et les chaînes «qui promeuvent, font l'apologie ou incitent à la guerre, à l'altération de l'ordre public et au délit». Le 16 mars 2005 est entrée en vigueur la loi de réforme du code

pénal qui élargit la définition des délits de presse et durcit les sanctions. Parmi les trente-huit articles remaniés, celui qui concerne l'offense au président de la République prévoit une peine de six à trente mois d'emprisonnement (contre trois mois auparavant), augmentée d'un tiers si l'offense est publique. Si le gouvernement n'a pas eu pour l'instant à recourir à ce nouvel arsenal répressif, sa simple existence a suffi à créer un climat d'autocensure au sein des médias.

LE SECRET DES SOURCES MALMENÉ AU NORD

La liberté de la presse a également souffert au nord du continent, où le secret des sources est au cœur d'une bataille judiciaire dont l'épilogue est encore à venir. Au Canada, la justice a rendu plusieurs décisions défavorables à la presse en la matière. Aux Etats-Unis, le respect de ce principe professionnel fondamental a valu à Judith Miller de séjourner douze semaines en prison. L'incarcération, le 6 juillet, de la journaliste du *New York Times* est, plus qu'un précédent inquiétant, un véritable comble au pays du Premier amendement en vertu duquel nul ne peut être poursuivi pour ses opinions ou ses écrits. Judith Miller n'a, en effet, jamais rien écrit sur l'affaire Plame, du nom d'une agente de la CIA dont l'identité avait été révélée dans la presse en 2003. Elle a même obtenu gain de cause dans une affaire similaire devant un tribunal de New York au mois de février. Alors que 31 Etats de l'Union reconnaissent aux journalistes le privilège du secret professionnel, ce même privilège leur est refusé au niveau fédéral. En février, deux propositions de loi en ce sens ont été déposées à la Chambre des représentants et au Sénat, mais à ce jour, jamais débattues ni votées.

Le bilan reste mitigé au Brésil où la presse locale a subi une perte en la personne de José Candido Amorim Pinto, directeur d'une radio communautaire et conseiller municipal, assassiné le 1er juillet dans l'Etat du Pernambouc pour avoir dénoncé des faits de corruption. Les sept condamnations prononcées cette année dans l'affaire Tim Lopes, journaliste de *TV Globo* tué en 2002, témoignent cependant d'un recul de l'impunité. Les médias doivent toujours faire face à des abus d'autorité de la part des administrations ou centres de pouvoir, comme en Argentine, où de nombreuses tensions durcissent les relations entre la presse et le gouvernement Kirchner. Les deux poids lourds du Mercosur n'en ont pas fini avec la culture des «lois bâillons». Au Brésil, la loi de 1967, héritée de la dictature militaire (1964-1985) et qui prévoit des peines de prison pour les délits de presse, n'a toujours pas été abrogée et sert encore, localement, contre des journalistes un peu trop curieux même si les sentences sont peu appliquées. En Argentine, un projet de loi fédérale sur l'accès à l'information, déjà débattu à la Chambre des députés, pose «l'intérêt légitime» comme critère d'obtention d'une information. Le texte fait encourir aux personnes morales, dont les médias, des sanctions administratives, mais aussi pénales.

Les bons élèves du continent américain ne sont pas forcément ceux qu'on imagine. Malgré une instabilité politique persistante et des habitudes démocratiques encore à prendre, les attaques contre la presse restent rares en Bolivie, en Equateur, au Paraguay, ou encore dans les pays d'Amérique centrale à peine remis de leurs années de guerre civile. Et l'Uruguay tient toujours sa réputation de «Suisse» de l'Amérique latine, malgré quelques agressions commises contre des journalistes d'investigation.

Benoit Hervieu
Responsable du bureau Amériques

ARGENTINE

Le président Néstor Kirchner préfère «s'adresser directement aux gens, à travers des discours et des actes» plutôt qu'aux médias. C'est ce que pointait, au mois de mars, la Société interaméricaine de presse (SIP) dans un rapport publié à l'issue d'une mission en Argentine. Un rapport durement récusé par le locataire de la Casa Rosada (le palais présidentiel argentin), qui y a vu la main des «grands groupes de presse» et en particulier *La Nación*, décriée pour son attitude durant la dictature militaire (1976-1983).

Autant dire que les relations entre le gouvernement et les médias ne sont pas au beau fixe. Ces derniers se plaignent du refus d'inviter certains journalistes lors des déplacements officiels, d'une information distillée au compte-gouttes par le porte-parole de la présidence ou encore des pressions exercées par des fonctionnaires du gouvernement. Plus grave, en répartissant inégalement l'espace publicitaire, l'Etat distribuerait les bons et

les mauvais points.

Localement, la situation n'est guère plus brillante. Auteur d'un livre sur les activités de la police durant la dictature, Mariano Saravia, du quotidien *La Voz del Interior* à Córdoba (Centre) a fait l'objet d'intimidations répétées et de harcèlement judiciaire. Le 10 octobre, Leandro López, du quotidien *El Sol* à Concordia (province d'Entre Ríos, Est) a été passé à tabac dans l'enceinte d'un commissariat alors qu'il venait enquêter sur un accident de la circulation. D'autres journalistes ont subi des violences liées à des abus de pouvoir qui n'ont pas été sanctionnés.

Enfin, un projet de loi fédérale sur l'accès à l'information, déjà débattu à la Chambre des députés, pose «l'intérêt légitime» comme critère d'obtention d'une information. Le texte fait encourir aux personnes morales, dont les médias, des sanctions administratives mais aussi pénales.

BOLIVIE

Le pays ne parvient pas à sortir de l'instabilité sociale et politique. Le conflit autour de la nationalisation des hydrocarbures a provoqué la démission du président Carlos Mesa au mois de juin et son remplacement par l'ancien président de la Cour suprême de Justice, Eduardo Rodríguez, avant l'élection, en décembre, du leader cocalero Evo Morales. Heureusement, les médias n'ont pas eu à souffrir de cette situation

et la presse reste libre. Deux ombres au tableau : le tabassage, le 28 avril, du cameraman de la chaîne *Bolivisión* José Luis Conde par des officiers du Collège militaire de La Paz, où il devait filmer une cérémonie ; et l'agression commise, le 22 juillet à Oruro (Ouest), contre un autre reporter, Freddy Calderón, de la chaîne *ATB canal 9*, qui avait surpris une bande de trafiquants lors d'un accident de la circulation.

BRÉSIL

Un journaliste a été assassiné et un autre a survécu à un attentat. La presse brésilienne, surtout locale, est encore victimes de lourdes représailles lorsqu'elle se montre un peu trop curieuse. Bien que rarement appliquée, la loi répressive de 1967 sur la presse continue de donner lieu à des procédures abusives.

Exercer le métier de journaliste et traiter d'affaires sensibles présente encore des risques dans certains Etats du Brésil. José Cândido Amorim Pinto, de *Rádio Comunitária Alternativa*, l'a payé de sa vie. Le journaliste, également conseiller municipal et directeur d'un programme d'investigation, a été tué par balles le 1er juillet à Carpina (Etat du Pernambouc, Nord-Est) après avoir été victime d'un premier attentat le 21 mai. Il avait mis en cause dans ses programmes la corruption et les pratiques népotiques du maire de Carpina et d'un député. Mauricio Melato Barth, rédacteur et propriétaire du journal *Infobairros* à Itapema (Etat de Santa Catarina, Sud) a été grièvement blessé, le 23 mars, après avoir essuyé les coups de feu à bout portant de deux individus masqués qui l'attendaient devant son domicile. Là encore, le journaliste s'était attiré, par ses enquêtes, l'hostilité d'élus locaux. A ce bilan, s'ajoute le décès par arme à feu, le 26 octobre à Fortaleza (Nord-Est) de José Maria Ramos da Silva, chauffeur de deux journalistes du quotidien régional *Diário do Nordeste*, qui accompagnait ces derniers en reportage.

Quand ils ne sont pas les cibles d'attentats, les journalistes sont victimes d'abus de pouvoir. Editorialiste et propriétaire de l'hebdomadaire *Primeira Pagina* dans l'Etat de Tocantins (Centre), Sandra Miranda de Oliveira Silva a été menacée par le gouverneur de l'Etat, dont elle avait critiqué les pratiques politiques.

Au plan légal, la situation est paradoxale. Bien que le Brésil ait signé la Déclaration de Chapultepec du 11 mars 1994 sur la liberté d'expression, la loi de 1967 sur la presse, héritée du régime militaire (1964-1985), n'a jamais été abolie. Cette loi assimile notamment à des crimes la «calomnie», la «diffamation» et l'«injure». Elle sanctionne de peines de prison les délits de presse et allonge ces peines si le délit est commis contre une personne dépositaire d'une charge publique. C'est sur la base de la loi de 1967 que José de Arimatéia Azevedo, directeur du site *Portal AZ* à Teresina (Etat de Piauí, Nord-Est), a été arrêté et incarcéré quarante-huit heures pour «injure et calomnie» et «pression sur le cours d'une procédure». Cette loi a également été invoquée dans les 18 procédures engagées contre Lúcio Flavio Pinto, rédacteur en chef du bimensuel *Jornal Pessoal* à Belém (Etat de Pará, Nord), dont les articles sur le trafic de drogue, la déforestation ou la corruption n'ont pas épargné les pouvoirs publics locaux.

CANADA

Le contexte reste globalement favorable à la liberté de la presse, malgré plusieurs décisions de justice qui ont fragilisé le secret des sources. A ce titre, un journaliste a été reconnu coupable d'outrage à la Cour. Par ailleurs, l'année restera marquée par la violente agression du réalisateur de documentaires irano-canadien

Masoud Raouf, le 17 juin à Ottawa, par trois agents de sécurité de l'ambassade d'Iran, alors qu'il tentait de couvrir l'élection présidentielle iranienne au sein du bâtiment diplomatique. Dans le courant de l'année, un journaliste a été brièvement arrêté puis relâché... avec les excuses de la police.

CHILI

Le pays reste l'un des plus sûrs pour la presse du continent latino-américain. Les locaux de la télévision nationale *TVN* à Valparaíso ont tout de même été tagués de croix gammées et de menaces de mort contre les journalistes, le 15 juillet, par des néonazis, à la suite de la diffusion d'un reportage les concernant.

Quinze ans après la fin de la dictature du général Pinochet (1973-1990), les autorités chiliennes tardent toujours à reconnaître les droits de

la minorité indigène mapuche. Le 2 juin, Pedro Cayuqueo Millaqueo, directeur de la revue *Azkintuwe* et porte-parole de cette communauté, a été condamné à 41 jours de réclusion nocturne. Il avait déjà écopé d'une peine de 61 jours de prison et d'une amende pour une occupation de terres dont la minorité mapuche avait été spoliée, en 1999. Plusieurs observateurs estiment qu'en réalité, c'est sa revue qui est visée.

COLOMBIE

Menaces à répétition, pressions de la part des différents acteurs de la guérilla : la Colombie reste l'un des pays du continent américain où l'exercice du journalisme est le plus risqué. Parmi les sujets tabous : la corruption, la guérilla, le trafic de drogue. L'année 2005 a surtout été marquée par la multiplication de départs en exil de journalistes, sous la menace.

Dans le contexte de guerre civile qui déchire la Colombie, l'information est un enjeu essentiel que les différents acteurs du conflit cherchent à contrôler en surveillant, en menaçant ou en punissant les journalistes. Les circonstances de la libération de Hernán Echeverri Arboleda, du bimensuel *Urabá Hoy*, en avril, en sont une parfaite illustration. Enlevé trois mois auparavant par la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), il a été libéré après que ses proches avaient accepté de diffuser, à la demande des ravisseurs, un message dénonçant les «excès» des autorités de la région d'Antioquia. Aucune rançon

n'aurait été demandée. L'unique motif était la diffusion de cette information.

L'assassinat de Julio Palacios Sánchez, de *Radio Lemas*, le 11 janvier, la multiplication de menaces de mort adressées aux rédacteurs en chef de médias régionaux dans le contexte des élections municipales à Carthagène ou encore le départ forcé de huit journalistes - parmi lesquels Daniel Coronell, de la chaîne *Canal Uno* - ponctuent un bilan toujours aussi inquiétant.

Le département du Valle del Cauca (Sud-Ouest) illustre parfaitement la situation de la presse dans le pays. Les journalistes y sont soumis aux pressions conjointes des FARC, des paramilitaires, des trafiquants de drogue et des acteurs politiques locaux, qui sanctionnent aussi bien des investigations compromettantes, que la non-diffusion d'une information ou des choix éditoriaux. Pour chaque mot écrit ou prononcé, les journalistes risquent d'être taxés de paramilitaires par les FARC et de guérilleros par les paramilitaires.

CUBA

La situation de la liberté de la presse à Cuba n'a connu aucune amélioration en 2005, au contraire. Une nouvelle vague de répression au cours de l'été a entraîné l'arrestation de trois nouveaux journalistes, dont les noms viennent s'ajouter à la liste des 20 autres emprisonnés depuis le «printemps noir» de mars 2003.

Cuba reste la deuxième prison au monde pour les journalistes. Si sept d'entre eux ont été libérés en 2004 et deux autres en 2005, l'année écoulée a surtout été marquée par l'arrestation de Oscar Mario González Pérez, de l'agence indépendante *Grupo de Trabajo Decoro*, le 22 juillet 2005 à La Havane. Inculpé au titre de la loi 88 sur la protection de «l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba», il n'a toujours pas été jugé. Quelques jours auparavant, Roberto de Jesús Guerra Pérez, collaborateur des sites *Payolibre* et *Nueva Prensa Cubana* ainsi que de la station *Radio Martí*, avait été incarcéré, pour «troubles à l'ordre public». Le 9 août, Albert Santiago Du Bouchet Fernández, de l'agence *Havana Press*, a été condamné à un an de prison pour «désobéissance civile» et «résistance» lors de son arrestation. Le même jour, Lamasiel Gutiérrez Romero, de *Nueva*

Prensa Cubana, a été condamnée à sept mois de liberté surveillée, qui se sont transformés en prison ferme le 11 octobre, parce que la journaliste avait repris son travail.

Parmi les 20 journalistes encore emprisonnés depuis la vague de répression de mars 2003, nombreux sont ceux dont l'état de santé physique et mental s'est gravement détérioré au cours de l'année écoulée. Emprisonnés dans des conditions déplorables, la plupart sont à bout de forces. Conscient de cette situation, Raúl Rivero a intitulé un texte de soutien publié dans *El País* : «Prisons cubaines : seul soulagement, la mort». Victor Rolando Arroyo Carmona, qui est resté 25 jours en grève de la faim, est un exemple du désespoir profond qui gagne de plus en plus les journalistes détenus à Cuba.

Hors des prisons, tous les moyens de faire taire les journalistes indépendants sont bons pour l'Etat cubain : expulsions de leur domicile, passages à tabac, convocations régulières au commissariat, pendant lesquelles les journalistes, insultés et menacés de prison, sont souvent retenus durant plusieurs heures.

EQUATEUR

Le départ de Lucio Gutiérrez, dont les relations avec la presse étaient très tendues, est survenu dans un contexte extrêmement mouvementé. Le bilan des journées de soulèvement populaire qui ont précédé sa destitution a été lourd pour la presse : Julio Augusto García, photographe chilien indépendant, est décédé alors qu'il couvrait une manifestation demandant la démission de Lucio Gutiérrez. Les locaux de *Radio La Luna*, très virulente à l'égard de l'ex-chef d'Etat, ont été la cible de deux tentatives de sabotage et d'un attentat. Enfin, Daniela

Kraemer, correspondante du quotidien espagnol *El País*, a été malmenée par des manifestants hostiles au nouveau chef de l'Etat, Alfredo Palacio. Depuis l'entrée en fonctions de ce dernier, le placement sur écoutes des journalistes de la chaîne locale *Teleamazonas*, Milton Pérez et Maria Fernanda Zavala, et le harcèlement dont fait toujours l'objet Paco Velasco, de *Radio La Luna*, de la part, cette fois-ci, du député d'opposition Alfonso Harb, prouvent que la presse continue de pâtir d'un contexte politique encore instable.

ÉTATS-UNIS

L'incarcération de Judith Miller a constitué un revers inédit pour la liberté de la presse aux États-Unis, et le point d'orgue d'une longue bataille judiciaire autour du secret des sources. Deux propositions de loi entérinant la protection du secret des sources au niveau fédéral attendent toujours d'être débattues au Congrès.

6 juillet 2005 : deux jours après la fête de l'Indépendance, la journaliste du *New York Times* Judith Miller est incarcérée dans un pénitencier fédéral près de Washington. Son crime : avoir refusé de révéler ses sources dans une affaire impliquant l'administration Bush. Elle y restera douze semaines... avant de céder. Cet épisode d'une bataille judiciaire acharnée autour du secret des sources marque un sérieux revers pour la liberté de la presse dans le pays où, trente ans plus tôt, deux journalistes du *Washington Post* avaient réussi à faire chuter le président Richard Nixon. Si l'emprisonnement de Judith Miller est sans précédent, ce n'est pas la première fois qu'un journaliste est privé de liberté pour le même motif. Le 9 avril, Jim Taricani a fini de purger une peine de quatre mois d'assignation à résidence, assortie d'une interdiction de donner des interviews et d'utiliser Internet.

Judith Miller et son collègue du *Time* Matthew Cooper ont été condamnés deux fois par une cour d'appel fédérale à 18 mois de prison pour «outrage à la cour», en raison de leur refus de donner leurs

sources à une chambre spéciale chargée d'enquêter sur l'affaire Valerie Plame, du nom d'une agente de la CIA dont l'identité avait été révélée par la presse en 2003. Le 29 juin, le juge fédéral Thomas F. Hogan a donné un délai d'une semaine aux deux journalistes pour livrer les noms de leurs informateurs. Le magazine *Time* s'est immédiatement plié à l'injonction du juge en acceptant de livrer les notes, documents et enregistrements compilés par Matthew Cooper lors de son enquête. Le *New York Times* a refusé et Judith Miller a purgé trois mois et demi de prison avant de changer d'avis. Elle n'avait pourtant pas écrit une ligne sur l'affaire Plame.

Ce dossier incarne à lui seul la confusion qui règne aux États-Unis en matière de secret des sources. Le 24 février, la journaliste a obtenu gain de cause dans une affaire similaire auprès d'un tribunal de New York. Si 31 États de l'Union reconnaissent aux journalistes le privilège du secret professionnel, tel n'est pas le cas au niveau fédéral. Début février, deux propositions de loi en ce sens ont été déposées à la Chambre des représentants et au Sénat. Le Congrès n'a toujours pas débattu de ces textes. Pendant ce temps, d'autres décisions de justice défavorables aux journalistes sont prises. Le 3 novembre, la cour d'appel fédérale du district de Columbia (Washington) a confirmé une astreinte de 500 dollars par jour prononcée contre quatre journalistes, pour les forcer à révéler leurs sources dans une autre affaire de fuite qui pourrait, là encore, impliquer le gouvernement américain.

GUATEMALA

La période de guerre civile (1960-1996) n'a pas fini de marquer les esprits et les comportements. Depuis 2002, les anciens paramilitaires, impliqués dans de nombreuses violations des droits de l'homme, réclament à l'Etat une indemnisation supérieure à celle qu'ils perçoivent pour «services rendus à la patrie». La presse a fait plusieurs fois les frais de leur colère. Le 1er mars, Erwin Silva et

Carlos García, de la chaîne *Telediario*, et Carla Solórzano, de *Radio Universidad*, ont été agressés à coups de pelle et de machette, lors d'une manifestation d'ex-paramilitaires dans la capitale. Une attaque similaire s'est produite le 11 juillet, à Chiquimula (Sud-Est) dont Rolando Hernández et Arnulfo Ortiz, de la chaîne *Vanguardia Informativa*, et Edwin Paxtor, de *TV Enfasis*, ont été les victimes.

HAÏTI

Haïti retrouvera-t-il un jour la stabilité et la paix ? Le bilan laissé par le gouvernement de transition, formé après la chute de Jean-Bertrand Aristide en février 2004, n'est guère encourageant : corruption tenace, impunité, et une insécurité exponentielle que n'a pas permis d'endiguer la présence de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Deux chiffres illustrent cette situation d'anarchie. De mai à octobre 2005, six millions de dollars ont été versés pour des rançons à la suite de kidnapping et quelque 200 000 armes circulent illégalement dans le pays. Les rapt sont souvent le fait de partisans du président déchu, qui gardent le contrôle de certains quartiers de Port-au-Prince. Un climat qui n'a pas épargné la presse haïtienne.

Le 20 mars à Petit-Goâve, une fusillade entre des soldats de la MINUSTAH et d'anciens militaires a coûté la vie au jeune journaliste de la radio *Tele Contact*, Laraque Robenson. Le 11 juin, Richard Widmaier, directeur de *Radio Métropole*, a échappé de peu à une tentative de rapt. Cinq jours plus tard, Nancy Roc, présentatrice du magazine «Métropolis» pour *Radio Métropole*, a dû quitter précipitamment le pays après avoir reçu des menaces d'enlèvement par téléphone pendant près d'une semaine. Le fléau du kidnapping a fait une victime parmi les journalistes en la personne de Jacques Roche, écrivain et chef du service culturel du quotidien *Le Matin*. Enlevé le 10 juillet à Port-au-Prince, le journaliste a été retrouvé assassiné

quatre jours plus tard, le corps exposé dans une rue, après avoir subi des tortures. A l'origine crapuleuse, l'affaire est devenue politique lorsque les ravisseurs ont pris connaissance de l'identité de leur victime, qui avait autrefois animé un programme du groupe dit «des 184», opposé à l'époque au président Jean-Bertrand Aristide.

Si l'enquête sur la mort de Jacques Roche a progressé rapidement, il n'en va pas de même des procédures concernant les assassinats de Jean Dominique, de *Radio Haïti Inter*, en 2000, et de Brignol Lindor, de *Radio Echo 2000*, en 2001. Malgré les promesses faites à Reporters sans frontières par le gouvernement de transition lors d'une mission conduite en Haïti en 2004, l'impunité reste totale dans ces deux affaires.

Il aura fallu près d'un an pour qu'un nouveau juge, dépourvu de moyens, soit saisi de l'affaire Jean Dominique, le 3 avril 2005, soit cinq ans jour pour jour après la mort de celui-ci. Pis, les trois suspects emprisonnés se sont évadés au mois de février. Quant aux commanditaires présumés, ils n'ont jamais été inquiétés.

Le dossier Brignol Lindor est toujours en souffrance à la Cour de cassation depuis le 21 avril 2003. Un seul des tueurs présumés a été appréhendé et livré à la police par des habitants de Miragoane, mais pour un autre motif... le 30 mars 2005.

MEXIQUE

En 2005, le Mexique est devenu le pays le plus meurtrier du continent américain pour les journalistes. Deux d'entre eux ont été assassinés et un troisième a disparu au cours de la première semaine d'avril. Malgré l'apparente mobilisation du gouvernement fédéral, l'impunité règne.

On parlera sans doute un jour de «printemps noir» de la presse mexicaine. La première semaine d'avril 2005 aura été particulièrement tragique avec l'assassinat de deux journalistes et la disparition d'un troisième. Depuis le 2 avril, Alfredo Jiménez Mota, du quotidien *El Imparcial* à Hermosillo (Etat de Sonora, Nord-Ouest), est introuvable. Le journaliste, spécialiste des questions de sécurité et de narcotrafic, devait rencontrer l'un de ses contacts - il s'agirait d'un fonctionnaire fédéral - peu avant sa disparition. Le 5 avril à Nuevo Laredo (Etat de Tamaulipas), Dolores Guadalupe Garcia Escamilla est atteinte de 15 balles devant le siège de la station *Estéreo 91 XHNOE* qui l'employait. La journaliste, qui tenait une chronique de faits-divers, décède onze jours plus tard.

Le 8 avril, Raúl Gibb Guerrero, directeur du quotidien régional *La Opinión*, est pris en chasse par deux voitures et assassiné à quelques mètres de son domicile à Papantla (Etat de Veracruz, Est). La méthode utilisée porte la marque de tueurs à gages professionnels. Le journaliste venait de publier un article sur le narcotrafic, après avoir enquêté sur des affaires de contrebande d'essence.

Ces trois cas portent à seize le nombre de journalistes tués ou disparus depuis 2000. Au triste bilan de l'année 2005 s'ajoutent trois autres assassinats de journalistes, mais sans lien établi avec leur activité professionnelle. Ce bilan aurait pu être encore plus lourd. Benjamín Fernández, chroniqueur de *Radio Loma*, a survécu à un attentat, le 6 novembre, à Loma Bonita (Etat de Oaxaca, Sud). La situation entre la presse et le pouvoir local est, par ailleurs, extrêmement tendue dans l'Etat de Oaxaca où, depuis le mois de juin, des partisans du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz ont régulièrement saboté le fonctionnement du quotidien *Noticias de Oaxaca*.

La plaie du crime organisé, souvent bénéficiaire de la complicité d'autorités locales corrompues, est à l'origine de la détérioration de la situation de la liberté de la presse au Mexique, en particulier dans les Etats côtiers et frontaliers des Etats-Unis où sévissent les trafics. Traumatisés par les assassinats de leurs collègues, nombre de journalistes préfèrent s'autocensurer pour ne pas risquer de représailles. Depuis l'assassinat, en juin 2004, de Francisco Javier Ortiz Franco, de l'hebdomadaire *Zeta* à Tijuana (Etat de Basse-Californie, Nord-Ouest), les enquêtes sur les meurtres de journalistes relèvent de la justice fédérale. Néanmoins, le parquet fédéral spécialisé dans les affaires de presse dont le gouvernement de Mexico avait annoncé la création n'a jamais vu le jour et le piétinement des enquêtes accentue le climat d'impunité.

NICARAGUA

La situation de la liberté de la presse s'est globalement améliorée. L'année a débuté avec une décision de justice satisfaisante : la condamnation à 25 ans de prison d'Eugenio Hernández, ancien maire reconnu coupable de l'assassinat, le 9 novembre 2004, de la correspondante de *La Prensa* et de *Hoy*, María José Bravo.

Deux affaires ont cependant porté atteinte à la liberté de la presse. Heberto Jarquín Manzanares,

du quotidien *La Prensa*, a été menacé par un ancien paramilitaire dont les liens avec la mafia du bois venaient d'être révélés dans un article du journal. D'autre part, la revue *Trinchera de la Noticia*, connue pour ses positions en faveur de l'ancien président, Arnoldo Alemán, actuellement emprisonné, a été fermée le 15 juin sous prétexte «d'évasion fiscale», preuve que les tensions politiques sont encore vives.

PARAGUAY

La situation de la liberté de la presse est globalement satisfaisante dans un pays pourtant marqué par trente-cinq ans de dictature (1954-1989), où les libertés publiques ne sont pas encore considérées comme un acquis. Les rares attaques contre les médias concernent surtout les radios communautaires de province, qui donnent la parole aux populations et ne ménagent pas leurs critiques à l'égard des autorités locales. Le 2 août à Puerto Quebracho (Nord-Est), les locaux de la

station *Quebracho Poty* ont été incendiés lors d'un attentat au cocktail Molotov. Le même mois, à Capiibary (Nord), *Nemity FM* a été fermée et son matériel saisi sur ordre d'un procureur local au prétexte qu'elle émettait illégalement. Enfin, le 10 octobre à San Juan del Paraná (Sud), Aldo Lepretti, un élu mécontent d'avoir été mis en cause sur l'antenne de *FM San Juan*, a agressé et menacé d'un revolver son directeur, Nicolás Sotelo, à l'intérieur même de la station.

PÉROU

L'année 2005 a été marquée par plus de 80 cas d'agressions et de menaces contre des journalistes (une dizaine de plus qu'en 2004), dont un nombre inquiétant mettent en cause des fonctionnaires ou des hommes politiques peu scrupuleux désirant faire taire des reporters trop curieux à leur goût. Le 2 mars, José Antonio Simons Cappa, directeur de la revue *El Huinsho* (Yurimaguas, Centre-Nord), a été agressé par deux fonctionnaires municipaux. Le 6 août, Hugo Gonzáles Hinostroza, du quotidien *Expresión* (Huaraz, Ouest), a reçu des menaces de mort qui proviendraient, selon lui, des proches de l'ex-maire de Yungay, Amaro León León. Le journaliste enquêtait sur l'implication de l'ancien élu dans l'assassinat de l'un de ses confrères de la radio locale *Orbita*, Antonio de la Torre Echeandia, le 14 février 2004. Plus choquante encore a été l'agression commise contre Bettina Mendoza, de *CPN Radio*, le 28 avril 2005 à Lima, par Fernando Olivera Vega, ambassadeur du Pérou en Espagne.

Loin de punir ces prédateurs de la liberté de la presse, la justice péruvienne a, en revanche, condamné, pour «diffamation», Julio Jara Ladrón de Guevara, directeur du quotidien *El Comercio* de Cuzco (sud du pays), et le journaliste radio, Luis Aguirre Pastor, respectivement à un an et à deux ans de prison avec sursis. Dans le premier cas, c'est un ex-fonctionnaire du gouvernement régional, Rafael Córdova Paliza, qui avait porté plainte contre le journaliste, après la publication d'une note qui évoquait une éventuelle escroquerie le mettant en cause. Quant à Luis Aguirre Pastor, il a

été accusé à la suite de dénonciations sur l'implication de l'administration locale dans des trafics d'or et de bois.

Ces décisions de justice sont une violation flagrante de l'article 11 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression adoptée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), qui stipule que «les fonctionnaires publics sont sujets à une surveillance plus approfondie de la part de la société. Les lois qui pénalisent l'expression offensive dirigée contre des fonctionnaires publics portent atteinte à la liberté d'expression et au droit à l'information.»

Enfin, dans certaines régions marquées par des tensions particulières entre les populations et les autorités locales, le travail des journalistes a été rendu difficile par les communautés indigènes qui s'en sont prises, à plusieurs reprises, à des équipes de radio ou de télévision. Ainsi, Luis Alberto Peña Vergaray, de *Radio Nieva Televisión*, et son guide et traducteur, Eduardo Arrobo Samaniego, ont été enlevés, le 6 mai, par les membres d'une communauté de la province amazonienne de Condorcanqui (nord-est du pays), alors qu'ils enquêtaient sur l'assassinat, le 21 avril, de quatre agents du ministère de la Santé à Pampa Entsa (Nord-Est amazonien). Miguel del Carpio Tananta, de la chaîne municipale *Frecuencia 5* et de *Radio Marginal* à Tocache (nord-ouest du pays), a quant à lui été obligé de fuir la ville après avoir reçu des menaces de mort, le 5 avril 2005, accusé d'être un agent du gouvernement par des cultivateurs de coca.

URUGUAY

La «Suisse de l'Amérique latine» tarde encore à faire la lumière sur ses années noires (1973-1984), pendant lesquelles la presse était censée «servir l'intérêt national» et les journalistes d'opposition disparaissaient. La donne devrait changer avec l'entrée en fonctions, le 1er février, du président Tabaré Vasquez, qui a promis d'ouvrir les archives sur cette période.

Les attaques, les menaces ou les agressions contre les journalistes restent heureusement exceptionnelles. Faut-il alors mettre au compte de la malchance la situation de Marcelo Borrat, co-animateur de l'émission «Le Serment d'Hippocrate», diffusée à la fois sur les ondes de la radio *AM Libre 1410* et sur la chaîne *TV Libre* ? Deux des trois agressions contre des journalistes relevées en 2005 par Reporters sans frontières concernent ce

même homme. Dans le courant du mois de mai, lui et son collègue Gustavo Martínez ont été les cibles de menaces de mort à répétition par téléphone. Le 24 mai, les deux journalistes ont reçu un courrier électronique les avertissant : «Il n'y aura plus de menaces, maintenant il est l'heure d'en subir les conséquences.» Marcelo Borrat et Gustavo Martínez préparaient alors une émission sur les mutuelles privées soupçonnées de détourner l'argent du système de santé. Le journalisme d'investigation n'est pas sans susciter des inimitiés. Marcelo Borrat en a fait l'expérience lorsqu'il a été enlevé et dépouillé de ses documents et de son téléphone portable, le 17 octobre à Montevideo, par des individus cagoulés. Injurié et tabassé, le journaliste a finalement été relâché peu après. Il a été reçu personnellement par le ministre de l'Intérieur qui lui a dépêché une escorte.

VENEZUELA

Si la guerre politique entre «pro» et «anti» Chávez menée par médias interposés semble s'être un peu calmée en 2005, ce n'est sans doute pas pour les meilleures raisons. La loi sur la responsabilité sociale des médias et la réforme du code pénal, très restrictives en matière de liberté d'expression, sont autant d'incitations à l'autocensure. Le gouvernement et le pouvoir judiciaire n'y ont heureusement pas recouru.

«Au Venezuela, il y a une liberté d'opinion mais plus de liberté d'expression.» Cette phrase d'un écrivain vénézuélien, d'abord «pro» puis «anti» Chávez, résume assez bien le climat de tension, ou plutôt de contention, qui règne dans l'espace public vénézuélien. En soumettant sa légitimité à un référendum remporté haut la main (60 % des voix favorables et 70 % de votants), le 15 août 2004, Hugo Chávez a réussi le pari de marginaliser les partis d'opposition pour un moment. Restent alors les médias. Les six ans de bataille politique entre partisans et opposants du président bolivarien se sont joués en grande partie dans la presse.

Plébiscité, l'ancien militaire a fait voter et a promulgué, le 7 décembre 2004, la loi de «responsabilité sociale des médias» qui autorise notamment la Commission nationale des télécommunications (Conatel) à suspendre les stations et les chaînes qui «promeuvent, font l'apologie ou incitent à la guerre, à l'altération de l'ordre public et au délit». La loi prévoit également de fortes amendes et des révocations de licence d'émission.

La deuxième salve est tombée le 16 mars 2005 avec la promulgation de la loi dite de «réforme partielle du code pénal», qui en remanie 38 articles dont 5 concernent directement les médias. Ainsi, la nouvelle version de l'article 148 prévoit une peine de six à trente mois de prison (contre trois mois précédemment) pour toute offense au président de la République. La peine est augmentée d'un tiers si l'offense est publique.

Ce code pénal remanié comporte des définitions élastiques. Le nouvel article 297A, par exemple, réprime de deux à cinq ans d'emprisonnement la diffusion de fausses informations de nature à «semer la panique» par voie de presse, mais aussi par téléphone ou par e-mail. Selon la même logique, l'article 444 relatif à la diffamation punit d'un à trois ans d'emprisonnement les propos pouvant «exposer autrui au mépris ou à la haine publique». Enfin, l'article 446 stipule que toute «atteinte à l'honneur» entraînera une

peine comprise entre six mois et un an de prison, peine étendue à deux ans si l'injure est commise par voie de presse.

Pour l'heure, ni le gouvernement, ni les autorités judiciaires n'ont eu recours à cet arsenal. La législation semble cependant avoir eu un effet dissuasif sur les médias, quitte à priver la presse de son rôle de contre-pouvoir.

Par ailleurs, le 10 mai 2005, des fonctionnaires de la Conatel accompagnés de militaires sont entrés sans prévenir dans les locaux de *Radio Alternativa 94.9 FM* à Caracas et ont saisi le matériel émetteur de la station au motif que celle-ci n'avait pas l'autorisation d'émettre. La fréquence avait, en effet, été attribuée à une autre station en septembre 2004. *Radio Alternativa*, qui émet depuis 2000, a toujours sollicité une licence, en vain. La Conatel a, en l'occurrence, enfreint la loi organique sur les télécommunications qui l'oblige à mener une enquête administrative avant toute sanction ou suspension.

D'autres brimades contre la presse par les autorités ont été constatées. Le 29 juin, deux journalistes du quotidien *Últimas Noticias* ont été violemment appréhendés près du palais présidentiel de Miraflores par des agents présumés du renseignement militaire, au motif qu'ils devaient obtenir l'autorisation d'une dirigeante politique, proche du pouvoir, pour prendre des photos. Le même jour, et pour le même motif, un photographe du quotidien *El Nuevo País* a été frappé et embarqué de force dans une jeep par des militaires, qui l'ont relâché huit heures plus tard en pleine nuit dans un quartier de Caracas.

Les actes de violence ou d'intimidation contre les médias ne sont pas toujours le fait des autorités. Des groupes d'étudiants y ont pris leur part, en incendiant le siège du quotidien *Frontera*, le 12 juin, à Mérida, ou en prenant en otage une équipe du quotidien *Notitarde*, le 28 octobre, à Valencia.

Si aucun journaliste n'a été tué au Venezuela en 2005, l'impunité demeure dans des affaires plus anciennes. Plus d'un an après l'assassinat de Mauro Marcano, le 1er septembre 2004 à Maturín dans l'Etat de Monagas (Nord-Est), l'enquête est au point mort. Le journaliste de *Radio Maturín* et chroniqueur du quotidien local *El Oriental* avait dénoncé, peu avant sa mort, les collusions entre un cartel colombien et de hauts responsables policiers et militaires vénézuéliens. Ces derniers n'ont jamais été entendus pendant l'instruction.